

FORMULAIRE D'INSCRIPTION TCF IRN

2023 - CANDIDAT(E)

Nom..... Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Sexe : Femme Homme

Pays de naissance :

Ville de naissance:

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

☎ Téléphone portable :

✉ Courriel :

☑ Joindre 2 enveloppes timbrées (format C5 + A4, timbre standard) avec votre adresse pour l'envoi des résultats

📷 Photo : EPFF vous prendra en photo le jour de l'examen, afin la faire figurer sur votre attestation

IMPORTANT → Veuillez cocher votre choix :

Intégration (A1)

Résidence (A2)

Nationalité (B1)



2023 - TCF « INTÉGRATION RÉSIDENCE ET NATIONALITÉ » – SESSIONS :

<input type="checkbox"/> 1er février 2023	<input type="checkbox"/> 7 juin 2023	<input type="checkbox"/> 25 octobre 2023
<input type="checkbox"/> 1er mars 2023	<input type="checkbox"/> 26 juillet 2023	<input type="checkbox"/> 29 novembre 2023
<input type="checkbox"/> 12 avril 2023	<input type="checkbox"/> 6 septembre 2023	<input type="checkbox"/> 21 décembre 2023
<input type="checkbox"/> 10 mai 2023	<input type="checkbox"/> 27 septembre 2023	<p>L'examen TCF a lieu le MERCREDI journée → Épreuve collective le matin, oral individuel l'après-midi</p>

2023 - CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le Test de Connaissance du Français (TCF) est un test de vérification du niveau de compétence en français élaboré par France Éducation International à la demande du Ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Conçu par France Éducation International, ce test offre la garantie d'une méthodologie rigoureuse validée par un conseil scientifique ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2012, les candidats à la nationalité française doivent apporter la preuve de leur maîtrise du français au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). France Éducation International (CIEP), établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, a été accrédité par le Ministère de l'Intérieur par l'arrêté du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française. Vous pouvez télécharger le texte de cet arrêté ainsi que celui du décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 qui détermine le niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française par naturalisation ou mariage ainsi que ses modalités d'évaluation ;
- **NOUVEAU TCF IRN depuis janvier 2022 :** Comme présenté dans la note du 25 juin 2021, la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) du ministère de l'Intérieur a demandé aux services de France Éducation International la création d'un test de langue française **unique** ayant vocation à répondre aux besoins des étrangers et à simplifier leur accompagnement dans les différentes étapes de leur parcours d'intégration. Le test de langue française unique souhaité par la DIAN remplacera donc les deux tests déployés aujourd'hui, le TCF Carte de Résident en France (TCF CRF) et le TCF Accès à la naturalisation française (TCF ANF). France Éducation International, en réponse à la demande du ministère, met à disposition des candidats une nouvelle version du test de connaissance de français appelée **TCF Intégration, Résidence et Nationalité dont les 4 épreuves (compréhension orale et écrite et expression orale et écrite) seront insécables et dont la durée totale sera de 1 h 15.**
- D'autres tests et diplômes du ministère de l'éducation nationale sont admis en dispense. Par exemple le DELF. S'informer à l'accueil d'EPFF ou encore sur le site de France Éducation International : www.france-education-international.fr ;
- France Éducation International (CIEP) et le centre d'examens EPFF ne peuvent être tenus responsables des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus. Vous avez le droit de demander une copie de l'information qui vous concerne (contactez à ce sujet tcf@ciep.fr). Si certaines informations vous concernant sont erronées, vous avez le droit d'en demander une rectification. Les demandes de rectification seront prises en compte dès réception. Les copies d'information vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande ;
- Il est possible de se présenter à plusieurs reprises au test à condition de respecter un délai de minimum **30 jours entre deux** inscriptions ;
- Il est possible de s'entraîner à l'examen ciblé sur les SITES de France Éducation International, **de RFI** et de **TV5 MONDE** ;
- L'attestation ne permet en aucun cas de préjuger de l'acceptation ou du rejet de la demande du postulant auprès de la préfecture. La décision finale est prise par la préfecture au vu de l'ensemble des éléments du dossier.

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Date :/...../.....

Signature du candidat :

NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

France Éducation International collecte certaines données sur les candidats telles que : nom de famille, prénom, date de naissance, pays de nationalité/d'origine, langue maternelle, signature recueillie le jour de l'évaluation, éventuellement photographie et numéro de passeport ou de carte d'identité nationale officielle.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).

En s'inscrivant au TCF, les candidats autorisent France Éducation International à conserver leurs données pendant 10 ans. Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : cil@ciep.fr

- par voie postale : Délégué à la protection des données de France Éducation International, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Date :/...../.....

Lu et approuvé,

Signature du candidat :

NE PAS REMPLIR- CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

TARIF TCF ANF : 150 €

4 ÉPREUVES OBLIGATOIRES (= 1 compréhension orale, 1 compréhension écrite, 1 production orale et 1 production écrite).

Paiement des droits d'inscription

- CHÈQUE**
 VIREMENT
 ESPÈCES
 COMPTE CPF (→ compléter et signer formulaire CPF joint)

Oui / non 2 enveloppes timbrées à votre adresse (format C5 et A4) si vous souhaitez l'envoi des résultats

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Annulation, remboursement ou changement :

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence :

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à accueil@epff.eu accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves :

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens, convocation :

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à accueil@epff.eu ou de téléphoner à EPFF au **04 91 37 33 24**.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;

- ✓ Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement ;
- ✓ En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif validé : dans ce cas, un report de l'examen à une autre session pourra être accordé ;
- ✓ Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF, en vous acquittant des frais de passation pour chaque passation et en attendant 30 jours entre chaque passation.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre attestation le jour du test. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite ;
 - ✓ Crayon à papier et gommes interdits. Vous devez écrire au stylo noir ;
 - ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
 - ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique interdits ;
 - ✓ Dictionnaires interdits ;
 - ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves ;
- Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

Retrait des résultats :

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attestation : disponible environ 3 semaines après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite à EPFF. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse en cours ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À le/...../.....

Signature :

Rappels :

- ✚ **Venez ½ heure avant l'heure de l'épreuve collective annoncée sur votre convocation. Un retard, même d'une minute, annulera votre passation, sans remboursement possible.**
- ✚ **Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. Il faudra un justificatif (médical ou professionnel) pour reporter votre examen à une autre date.**
- ✚ **Si vous n'avez pas remis d'enveloppe, votre résultat sera disponible à l'accueil.**
- ✚ **Le règlement avec le compte CPF exige de participer à une formation de préparation de 5h00, la semaine précédant l'examen.**



INFORMATIONS PRATIQUES & UTILES

- **Lieu de passation des examens : 21 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille. 1^{er} étage. Tél. 04 91 37 33 24**
- **Nombreux restaurants et snacks à proximité**
- **Accessibilité personnes handicapées**



- Accès : -Métro ligne 1 : Estrangin Préfecture
-Tramway ligne 3 direction Castellane : arrêt Place de Rome
-Bus : 54-60-61-80-81-49-41
- + 2 parkings payants à proximité : « Monthyon » et « Indigo Marseille Préfecture »